



Faculté de Droit,
Sciences économiques
& de gestion
Le Mans Université

Inscription préalable obligatoire
avant le : **30 novembre 2017**

[conv-reglement.sciencesconf.org/]



Pour venir à "Le Mans Université"

Par le trainway : à la gare, prendre le trainway direction "Université" et descendre à l'arrêt "CampusRise"

Par l'autoroute : depuis l'A10 prendre la sortie "Le Mans Ouest" direction centre-ville. L'Université se trouve à 3 km de la sortie d'autoroute



8 DÉCEMBRE 2017 | 9h à 12h

CONFÉRENCE-DÉBAT

Les conventions réglementées : Ces transactions si particulières !

AMPHI DU BÂTIMENT EVE
LE MANS UNIVERSITÉ



Le Mans
Université

Les conventions réglementées : ces transactions si particulières !

Sous la direction de :

Mehdi NEKHILI, Professeur des universités - Le Mans Université

Les actionnaires, contrôlant le capital d'une entreprise, peuvent profiter de leur position dominante pour extraire des bénéfices privés. Ils peuvent extraire des liquidités en vendant (achetant) à l'entreprise des actifs, des biens ou des services à des prix différents de ceux du marché.

Ils peuvent, également, obtenir des prêts à des termes favorables ou encore diluer les intérêts des actionnaires minoritaires par l'acquisition de titres additionnels à un prix préférentiel.

Les profits et les actifs peuvent être aussi transférés au moyen de transactions entre les entreprises appartenant à un même groupe.

Le transfert de richesse s'opère généralement des firmes situées en bas de la pyramide vers les firmes situées en haut de la pyramide où les droits de propriété des principaux actionnaires sont plus élevés.

Tels sont quelques exemples de transactions rentrant dans le cadre des conventions réglementées pouvant être préjudiciables aux petits porteurs.

Nous pouvons ainsi nous demander comment le nouveau droit en matière de conventions réglementées peut contribuer à davantage de transparence et d'encadrement de ces transactions si particulières.

Vu l'importance de l'audit externe dans le cadre des conventions réglementées, nous mettons également en lumière le rôle des commissaires aux comptes dans le contrôle de ces transactions.

8h30 : Accueil des participants

9h00 : Les conventions réglementées du point de vue des actionnaires minoritaires

Anaïs DUDOUT, Analyste gouvernance chez Proxinvest, Proxy Advisor indépendant

10h00 : Le nouveau droit des conventions réglementées

Véronique HAMELIN, Avocat au cabinet FIDAL, spécialisée en droit des sociétés

11h00 : Pause café

11h30 : Le rôle des commissaires aux comptes en matière de conventions réglementées

Gilles LEPROUST, Président honoraire de la CRCC d'Angers et ancien animateur à la CNCC